

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL - ACQUISITIONS - VENTES - LOCATIONS

20 – 09 octobre 2023

20. Approbation de l'avenant n°1 à la promesse de vente entre la ville et la société Kalilog pour la cession d'un ensemble immobilier sis impasse Charles Baudelaire

Rapporteur : Madame CAZORLA.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°7 du 7 juillet 2022 portant vente d'un ensemble immobilier, sis impasse Charles Baudelaire, au prix de 160 000.00 €, à la société KALILOG pour la construction d'une résidence sénior.

Vu la promesse de vente établie le 9 août 2022 par maître Katia GONZALEZ DELRIEU, notaire à Moissac,

Considérant la demande de prolongation de la promesse de vente émise par Monsieur Cyril QUEYROU, responsable développement à la société KALIOG,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE la prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente de l'ensemble immobilier, sis impasse Charles Baudelaire, jusqu'au 30 juin 2024 au plus tard, les autres conditions de la vente autorisées par délibération n°7 du 7 juillet 2022 demeurant inchangées.

CHARGE l'étude notariale Katia GONZALEZ DELRIEU, sise 71 avenue du Chasselas à Moissac (82200), d'établir l'avenant n°1.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :